



Département Scientifique B3ESTE

Procès-verbal de la réunion du Conseil de DS B3ESTE, du 17 mai 2017

Membres présents : **Jean-Jacques Cornée, Sylvie Hurtrez, Finn Kjellberg, Brigitte Meyer-Berthaud, François Rousset, Séverine Bérard, Erick Doerflinger, Gaelle Viennois, Delphine Bosch, Nick Rowe, Christine Chevillon, Guillaume Charriere, Benoit Ildefonse, Hélène Fenet, Estelle Bilak.**

Représentés : **Catherine Aliaume** (par François Rousset), **Chrystelle Bancon-Montigny** (par Hélène Fenet), **Arnaud Gregoire** (par Guillaume Charriere), **Yann Leredde** (par Séverine Bérard), **Thierry Fourcaud** (par Jean-François Molino), **Richard Joffre** (par Finn Kjellberg), **Patrick Seyler** (par Hélène Fenet), **Serge Pravossoudovitch** (par Marie-Georges Tournoud).

Absents : Fleurice Mamberti-Parat, Suzanne Jiquel, Thibaud Decaens, Marie Elena Gomez, Hervé Jourde, Ilham Bentaleb, Fabrice Lihoreau, Benoit Gibert, Fabien, Rieuvilleneuve, Véronique Hanin, Agnès Masnou, Laurent Dagorn, Agnès Mignot, Frédéric Simard, Patrick Bastien, Alain Hoffmann/Adam Ali, Pierre Alart, Marc Bouvy, Michel Desarmenien.

Excusés : Bastien Merigot, Yannick Gueguen, Eric Servat.

Le quorum étant atteint (**voix représentées, en gras ci-dessus**), la séance débute à 10h15

1) Appel à questions diverses

Aucune question diverse n'est posée.

2) Approbation du PV de la réunion du Conseil du 05/04/2017

Le PV est **approuvé à l'unanimité** moins une abstention.

3) Discussion et vote sur l'annexe aux Statuts relative aux commissions de section

F. Rousset rend compte du contexte qui a conduit à remplacer le règlement intérieur par un projet d'annexe au Statuts, et de ses discussions avec la DAGI qui ont amené à la version diffusée avant la réunion du Conseil de DS.

Ce nouveau cadre réglementaire implique une modification du texte principal des Statuts, mais F. Rousset n'a pu obtenir de retour de la DAGI sur ce point. La proposition suivante est proposée au vote : « le Conseil de DS approuve par avance les modifications du texte principal des statuts (en particulier, mention du règlement intérieur à l'article 5.5) actant le

fait que le fonctionnement des Commissions de Section sera régi pas une Annexe aux Statuts et non par le règlement intérieur du DS. ». Cette proposition est **adoptée à l'unanimité**.

Au cours de la discussion de l'Annexe, deux modifications sont proposées : une nouvelle version de l'article « *8.2 – Cas où il n'existe pas de commission de section* »

Lorsque doit être examiné le dossier d'un candidat relevant d'une section CNU pour laquelle il n'existe pas de commission de section au sein du Département Scientifique B3ESTE, il appartient au Conseil ou au Directeur du Département Scientifique B3ESTE de solliciter un autre Département Scientifique pour avis de la Commission de Section rattachée à ce Département, si une commission de section ou une structure équivalente existe au sein de ce Département scientifique » ;

et suppression de la mention des 4 jours ouvrés dans l'article « *9.1 – Modalités générales* »

Le président de la commission convoque la commission au plus tard 5 jours avant la séance, sous réserve des contraintes imposées par les services centraux de l'Université. Les convocations aux séances de la Commission sont adressées aux membres, par courrier électronique, ~~au moins 4 jours ouvrés avant la date de réunion.~~ Elles sont accompagnées d'un ordre du jour ainsi que des pièces et documents nécessaires à l'information des membres de la Commission ».

La première modification vise à acter le fait que c'est la commission de section qui rend l'avis et non le Conseil du DS contacté. La deuxième modification vise à éviter une incompatibilité entre les règles énoncées (« 5 jours... 4 jours ouvrés ») dans les deux phrases de l'article.

Au cours de la discussion, il est aussi demandé à F. Rousset d'attirer l'attention des autres DS sur la rédaction des articles 3.1, 6.2, et 8.2. Par ailleurs, des membres du Conseil annoncent leur intention de s'abstenir puisqu'il n'y a pas d'assurance que les autres DS concernés adoptent des versions semblables des articles 6.2 et 8.2.

La version modifiée des Statuts est **adoptée à l'unanimité moins deux abstentions**.

4) Informations diverses

F. Rousset informe le Conseil des difficultés de communication des informations aux personnels du DS, ressenties lors de la préparation des élections des Commissions de Section. Il a pris contact avec la DSIN en vue de mettre en place un site internet du DS, qui faciliterait cette diffusion et d'autres diffusions nécessaires (par exemple, PVs des réunions du Conseil). Il souligne qu'il ne se chargera pas systématiquement de l'alimentation de ce site et **fait appel aux bonnes volontés pour y participer**.

Des informations sont aussi apportées concernant l'avancement du projet EUR porté par le Labex CeMEB. Sylvie Hurtrez et Guillaume Charrière rendent compte de l'activité du groupe de travail « Autour du Master » précisant entre autres les modalités de sélection des étudiants.

La question d'une présentation du projet I-site par ses porteurs en Conseil de DS est évoquée. F. Rousset précise qu'il organiserait une telle présentation s'il y avait une demande du Conseil, mais que les présentations semblables à celles auxquelles il a assisté ne répondraient pas

forcément aux attentes des membres du Conseil. La non-diffusion officielle des documents du projet MUSE soumis à l'AAP Idex / I-site est illustrative du degré de précision des réponses que l'on peut espérer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h45.